



# Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



*Des aides pour réhabiliter votre logement et valoriser votre patrimoine immobilier*

Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, un accompagnement est maintenant possible pour vos projets concernant des travaux :

- **D'économie d'énergie**
- **D'adaptation pour les personnes âgées et/ou handicapées**
  - **Dans les logements dégradés ou très dégradés**

## **VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE SUBVENTIONS, SOUS CONDITIONS :**

Propriétaires occupants : selon les revenus et le projet de travaux.

Propriétaires bailleurs : selon le montant du loyer et le projet de travaux

Le logement doit avoir plus de 15 ans, etc.

ANAH
Intervient en apportant : <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Des subventions de 35 % à 50 %</b> (plafonnées)</li><li>- <b>Des primes complémentaires de 1 500 €</b> en fonction de l'étiquette énergétique du logement avant et après travaux</li></ul>

Conseil Départemental 32
Intervient en apportant : <ul style="list-style-type: none"><li>- une subvention de <b>10% (plafonnée)</b> ou une attribution d'une <b>prime de 1 200 €</b> pour les travaux d'économie d'énergie</li><li>- une subvention de <b>20% (plafonnée)</b> ou une attribution d'une <b>prime de 1 800 €</b> pour l'adaptation du logement à la personne âgée ou handicapée</li></ul>

Communauté de Communes
Intervient en apportant : <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Une subvention de 10%</b> (plafonnée) pour les « travaux lourds » ou de lutte contre l'habitat indigne</li><li>- <b>Une prime de 150 à 400 €</b> pour les travaux d'économie d'énergie</li><li>- <b>Une subvention de 10%</b> (plafonnée) pour l'adaptation du logement à la personne âgée ou handicapée</li></ul>

Ces subventions sont soumises à condition.

L'éligibilité de votre projet sera vérifiée avant tout engagement de votre part.

## **UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT**

Recruté par la Communauté de communes Bastides de Lomagne pour l'animation de l'OPAH, le cabinet **URBANiS** vous accompagne tout au long de votre projet.

Vous pouvez ainsi obtenir des conseils techniques et financiers gratuitement en contactant :

# Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable

**Estelle PAUTAL**

au **07 63 09 12 81**

ou par mail **estelle.pautal@urbanis.fr**

Des permanences (sur rendez-vous) se tiennent à Cologne, Mauvezin et Saint-Clar.